

# La sauvegarde du pluralisme des médias en question

**Audiovisuel** Le secteur s'inquiète des réformes du décret portées par Marcourt.

**A** la demande du gouvernement, le secteur de l'audiovisuel s'est réuni sous la forme d'un collège d'avis (34 membres) pour se pencher sur la réforme du décret sur les services de médias audiovisuels. Dans l'avis remis au gouvernement, le secteur déplore, entre autres, la suppression de l'objectif de pluralisme structurel en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'avant-projet dont il est question s'inscrit dans le contexte du renouvellement des fréquences FM prévu cette année, un processus qui va remodeler le paysage radiophonique

et qui interviendra avec l'attribution de couvertures numériques.

## Le seuil d'alerte en radio

Dans le décret actuel, *“les groupes qui génèrent une audience radio de plus de 20 % du marché sont soumis à un contrôle du CSA de manière à circonscrire un risque pour la sauvegarde du pluralisme”*. Le ministre des Médias, Jean-Claude Marcourt, a accepté de maintenir ce seuil mais prévoit qu'il se base sur la *“proportion de la population techniquement desservie”* par un groupe, et non plus sur les audiences effectives calculées par le CIM. Non seulement cette méthode de calcul n'est pas encore connue des auteurs du projet mais elle placerait les grands groupes privés en dessous du seuil. Le collège d'avis estime que ces réformes engendre-

raient des concentrations plus intenses et supprime par conséquent le principe de pluralisme structurel.

## Une harmonisation des règles

Ensuite, le secteur accepte la hausse du quota de diffusion en radio d'artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais souhaite que les radios privés bénéficient du même profilage que celles de la RTBF. Et les plateformes de streaming ne devraient pas échapper à la régulation.

## Recomposition du collège d'avis

Enfin, le collège se réjouit du projet de pouvoir se réunir sans être sollicité par le Parlement ou le gouvernement, mais regrette l'idée de *“recentrer sa composition”* ainsi que le rôle limité laissé à certains métiers de l'audiovisuel.

L.L.